

# Aménagement et développement rural

## Au carrefour d'une demande qui s'affirme et d'une offre qui s'élabore lentement : les aménités rurales

Jean-Eudes Beuret<sup>1</sup> et Marie-Christine Kovacshazy<sup>2</sup>

Lorsque les habitants des campagnes décident d'aller en ville, ils doivent fréquemment payer une place de parking, rémunérant ainsi un service qui leur est offert. Mais lorsque les habitants des villes se déplacent pour profiter du calme des campagnes, admirer des paysages cultivés, emprunter des chemins pour accéder aux meilleurs points de vue, ils ne rémunèrent nullement le service qui leur est offert. Il s'agit pourtant bien d'un service, car aujourd'hui, l'entretien de ces biens, fournis gratuitement par les territoires ruraux, coûte cher.

Les systèmes de production agricoles évoluent et ce qui était produit naturellement par l'agriculture à notre grande satisfaction, tel que chemins, paysages, patrimoine bâti traditionnel... ne l'est plus. Par exemple les haies et talus sont des composantes essentielles de nombre de paysages bocagers auxquels les français sont attachés : avant la modernisation agricole, les agriculteurs consacraient de longues journées à curer les fossés en abondant les talus et à préparer l'hiver en coupant du bois, ressource issue des haies qui s'en trouvaient de ce fait entretenues. Mais nombre de ces haies ont été éliminées car elles gênaient les agriculteurs, en quête de parcelles plus grandes et de chemins plus larges. Ceux-ci, avec l'apparition du fioul et d'une mécanisation de plus en plus lourde, ont des espaces beaucoup plus grands à entretenir, sans avoir plus de temps à y consacrer. Produire ces haies et le paysage réclamé par les

Français demanderait dès lors du temps... et de l'argent. Il en va de même de biens liés à des activités artisanales, commerciales ou religieuses : l'entretien des chapelles, moulins, lavoirs et autres éléments de notre patrimoine bâti coûte cher aux particuliers ou aux communes rurales, pour des bénéfices souvent faibles, voire nuls. Le résultat est manifeste : ces biens fournis par les territoires ruraux se font plus rares et des citoyens réunis dans de multiples associations s'en plaignent et mettent en cause certaines activités économiques accusées de les détruire. Sachant que la demande du public relative à ces biens augmente avec les revenus, mais aussi avec l'urbanisation et la peur pour l'environnement, cette demande se fera dans l'avenir de plus en plus pressante : il est donc nécessaire d'y répondre, ne serait-ce que pour prévenir les multiples conflits qui émergent, déjà de plus en plus nombreux, ça et là, autour de ces biens.

### De nouveaux services... fournis par qui, pour qui, à quels prix ?

Ces biens ont un nom, depuis que des économistes, notamment au Service du Développement Territorial de l'OCDE, s'y intéressent : ils sont regroupés sous le terme d'aménités rurales, définies comme « des biens naturels ou créés par l'homme que le public apprécie indépendamment du rôle qu'ils peuvent avoir dans des processus de production. Ils ont pour origine un territoire bien défini qui présente des

#### Les contacts

1. Jean-Eudes Beuret  
ENSAR / DERG  
CS84215  
35042 Rennes Cedex  
2. Marie-Christine  
Kovacshazy  
Commissariat Général  
au Plan SEEAT  
113, rue de Grenelle  
75700 Paris 07 SP

caractéristiques physiques et culturelles spécifiques » (OCDE, 1996). Que faut-il faire pour les préserver ? D'abord permettre à ceux qui les fournissent d'en tirer un profit ou au moins de ne pas être économiquement pénalisés s'ils les préservent. L'exemple du Fonds Suisse pour le Paysage est éloquent. Que faire lorsque des collectivités locales, soucieuses d'offrir des emplois et de s'assurer des ressources, projettent de construire des barrages, noyant des vallées alpines et détruisant ainsi des paysages hautement appréciés du public ? Pour certaines collectivités qui bénéficient de peu de recettes touristiques, il s'agit soit de rester en marge du développement global de la société en offrant un paysage à des promeneurs qui en profitent souvent sans aucune contrepartie, soit de vendre de l'énergie : entre la vente d'un bien marchand et la fourniture d'une aménité, le choix est simple... Mais pour la société, le bénéfice obtenu en terme d'énergie peut être beaucoup plus faible que la perte de bénéfices non-marchands correspondant à la valeur du paysage (et de ce fait de bénéfices indirects relevant d'activités touristiques). Le Fonds Suisse pour le paysage peut alors intervenir pour interdire la construction de certains barrages, mais il va indemniser ces collectivités rurales de façon à compenser la perte que représente pour elle la non-réalisation de leur projet : cette perte correspond à un coût de fourniture du paysage et ce sont donc les contribuables, bénéficiaires de cette aménité rurale, qui vont assumer cette charge.

On respecte ainsi un principe de référence, proposé par l'OCDE dès 1994, le principe « bénéficiaire-payeur ». De même que le pollueur doit assumer le coût des dégâts engendrés par ses actes, selon le principe « pollueur-payeur », celui qui fournit une aménité doit être rémunéré pour cela, par ceux qui en bénéficient. Malheureusement les bénéficiaires sont souvent difficiles à identifier car une partie d'entre eux, qualifiés de bénéficiaires non-usagers, souhaite que l'aménité soit préservée sans pour autant l'utiliser ou l'admirer : ceci rend difficile l'application stricte de ce principe, mais il sert en tout cas de référence. Pour nous, sa reconnaissance par les pays membres de l'OCDE est un acquis important car il sous-entend le fait que l'identité, la beauté, le calme, le sentiment de bien-être offerts par un lieu ne sont plus quantités négligeables face à l'appât

du gain et à ce qui n'est parfois qu'une certaine frénésie de modernité. Ce sont des éléments qui imprègnent certains biens et services et qui ont en eux-mêmes une valeur désormais reconnue, y compris par les tenants du libéralisme économique. Au sein d'économies modernisées qui génèrent et échangent essentiellement des productions immatérielles, secteur qui emploie plus de 60 % de la population active de l'Europe, la fourniture d'aménités rurales est aujourd'hui reconnue comme la fourniture de tout autre service.

Cela signifie-t-il que l'on va installer des péages à l'entrée de nos campagnes et de leurs chemins creux, que l'on fera payer l'accès aux points de vue les plus beaux et que l'on vendra des droits de visite ? De tels mécanismes de mise en marché des aménités rurales existent déjà pour des aménités remarquables, uniques, fragiles ou objets d'une forte fréquentation touristique. Mais la plus grande prudence s'impose. D'abord parce que les usagers des aménités ne doivent pas être les seuls à assumer le coût de leur fourniture. Si tel était le cas, ceux qui ne les utilisent pas mais réclament qu'elles soient préservées car ils sont satisfaits de leur existence, appelés « bénéficiaires non-usagers », en bénéficieraient sans participation financière. Or ils doivent aussi contribuer, via l'impôt. Encore faut-il tenter de mettre en place une forme d'imposition qualifiée de taxes affectées, ciblée autant que possible sur ces groupes bénéficiaires, et dont les recettes seront affectées précisément à des actions visant à préserver les aménités qu'ils réclament. Dans l'ensemble, on observe que certains pays privilégient une approche marchande par la mise en place de droits d'accès et d'usage des aménités, alors que d'autres préfèrent une approche non marchande via des fonds publics. L'inconvénient majeur de l'approche non-marchande est que la demande peut rester muette ou difficile à appréhender ; elle ne se manifeste pas sur un marché. L'approche marchande, quant à elle, peut être totalement rejetée par le public, choqué de devoir payer pour accéder à des biens qu'il considère comme partie intégrante d'un patrimoine communautaire qui est le sien : de tels rejets ont été observés en France mais aussi dans des pays plus libéraux comme l'Australie. Les politiques publiques devront donc tenir compte de facteurs culturels propres à chaque pays, si ce n'est à chaque région ou territoire.

## Une chance pour les territoires ruraux...

Au-delà d'une rémunération de la fourniture des aménités, via le marché ou l'État, il est très important d'aider les territoires ruraux à exploiter la valeur et l'image offerte par leurs aménités rurales pour leur propre développement, à l'échelle de l'ensemble de leur territoire. En effet, dans un contexte de globalisation des économies, les territoires sont désormais en concurrence entre eux pour attirer et développer des activités économiques. De quels avantages comparatifs disposent les territoires ruraux ? Les aménités sont fréquemment leur seule source d'avantages comparatifs, notamment pour des zones rurales isolées, dans la concurrence de plus en plus large à laquelle ils sont soumis. Or, on observe que la présence d'aménités rurales est un critère déterminant non seulement dans les choix de résidence des ménages, de plus en plus nombreux à souhaiter vivre à la campagne, mais aussi dans les choix de localisation des entreprises.

Les territoires ruraux voient ainsi s'ouvrir de nouvelles opportunités pour leur développement s'ils savent préserver et mettre en valeur de tels atouts et cibler des actions vers des populations et entreprises susceptibles de mobilités. Il s'agit d'actifs souhaitant bénéficier quotidiennement d'aménités rurales en travaillant ou non en ville, ou d'inactifs dont les mobilités résidentielles, à l'échelle européenne, sont marquées par l'héliotropisme mais aussi par une attraction croissante pour des espaces riches en aménités ; les politiques locales viseront à leur offrir une gamme d'éléments associant des aménités telles qu'un cadre de vie et des paysages préservés et des services adaptés à chacune de ces populations cibles (services publics ou privés à l'enfance, à l'adolescence, services de loisirs, médicaux). Quant aux entreprises, certains facteurs pèsent de plus en plus lourd en faveur d'un mouvement vers les espaces ruraux, notamment la hausse des coûts environnementaux urbains, les coûts liés à la congestion du trafic, le développement des nouvelles technologies de l'information et le fait que les coûts de transport des marchandises soient en fait largement déterminés par des coûts de manipulation indépendants des distances parcourues. La présence d'aménités sera utilisée non seulement pour attirer les créateurs

et responsables d'entreprises, très sensibles à cet argument, mais aussi pour leur souligner la possibilité d'utiliser l'image donnée par ces aménités pour mieux valoriser leurs produits : la présence d'aménités peut, en effet, doter des produits locaux d'une « qualité externe » qui leur donne une valeur supplémentaire aux yeux des consommateurs, à condition de mettre en place des labels ou autres mécanismes qui certifient l'existence d'un lien entre le produit, le territoire et les aménités qu'il recèle. Dans une logique de développement équilibré des territoires, l'État doit appuyer les actions locales visant ainsi à mettre en valeur les aménités rurales, ce qui incitera en retour ces territoires à les préserver : souvent perçues comme la source de multiples contraintes et de freins au développement, les aménités qui représentent aujourd'hui des atouts peuvent ainsi devenir des ressources.

L'enjeu est de taille car il s'agit pour les pouvoirs publics de dépasser une vision d'un « environnement-problème », auquel s'appliquent des politiques visant essentiellement à réagir à des menaces et des conflits ou à prévenir des risques, pour mettre en place une gestion positive de la nature et du patrimoine dans son ensemble, dans laquelle se retrouveront tant les gardiens du patrimoine écologique et culturel que des populations locales soucieuses à la fois de pouvoir « vivre au pays », d'apprécier, de valoriser et de promouvoir ce qui reste, après tout, leur propre patrimoine même s'il est aussi *in fine* le patrimoine de tout un pays. Avant d'être un problème, l'environnement et les aménités dans leur ensemble apparaissent ainsi pour ce qu'ils sont : un capital, ce qui a été et est encore trop souvent oublié par les politiques publiques. En témoigne une étude réalisée en Bretagne qui montre qu'alors que l'État agit dans cette région principalement pour lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau et secondairement du paysage, les citoyens, eux, s'engagent dans de multiples initiatives pour répondre aux défaillances de l'action publique : initiatives qui visent certes à gérer des conflits locaux mais aussi à valoriser le patrimoine naturel et culturel, à maintenir et développer des liens sociaux, etc. Considérées comme un capital, les aménités peuvent être une source conséquente d'emplois et de bénéfices directs et indirects. Une étude récente montre que pour un emploi créé dans les parcs

naturels régionaux français, dont les aménités sont pourrait-on dire patentées, les emplois induits créés dans les territoires concernés seraient six fois plus nombreux : les fonds publics investis dans ce type de politiques s'avèreraient ainsi générer beaucoup plus d'emplois... que les politiques dites de l'emploi. Si le rapport exact entre emplois créés et emplois induits peut prêter à discussion, il n'en reste pas moins important. Ainsi, aux États-Unis, une étude de ce type réalisée dans les parcs naturels a montré qu'à un dollar dépensé au bénéfice direct des parcs venait s'ajouter entre 1,8 et 2,8 dollars de recettes pour les territoires concernés, considérés comme des bénéficiaires indirects.

### Inventer, développer des politiques spécifiques... mais aussi modifier certaines politiques sectorielles par trop traditionnelles

Ceci doit inciter les États à développer des politiques spécifiquement appliquées aux aménités (politiques du paysage, du patrimoine bâti, de la montagne...), mais aussi à modifier des politiques sectorielles en fonction d'objectifs de préservation et de mise en valeur des aménités. Qu'il s'agisse de politiques appliquées à l'agriculture, à la pêche, au tourisme, aux infrastructures, ou encore à la forêt, toutes ont un impact sur les aménités rurales aujourd'hui souvent beaucoup plus important que les politiques conçues spécifiquement pour préserver les aménités. Il est donc nécessaire à la fois de les moduler pour tenir compte d'objectifs plus larges que ceux qui leur sont classiquement fixés, mais aussi de concevoir d'ores et déjà des modèles technologiques optimisés à la fois en terme de valeur ajoutée et de valeur hédonique, dont nous avons déjà bien des exemples. Ainsi, en France, des agriculteurs, intégrés dans des réseaux alternatifs, ont-ils ainsi mis au point des systèmes de production optimisés à la fois en terme de valeur ajoutée à travers une réduction des coûts, et en terme de préservation de l'environnement. On ne peut que constater qu'ils ont été plus prompts à évoluer dans la prise en compte de cette pluralité d'objectifs que la recherche, à laquelle l'État doit dorénavant fixer des objectifs précis, correspondant à ces nouveaux enjeux.

Proposer des recommandations pour des politiques efficaces dans ce domaine, c'est l'objet de travaux actuellement menés, à la demande des pays membres, par le service du développement territorial de l'OCDE. Un récent rapport rédigé pour le groupe de travail sur les politiques de développement territorial dans les zones rurales de l'organisation intitulé « Des politiques de développement basées sur les aménités rurales : guide pour l'action publique » vient ainsi d'être présenté au Japon lors d'un séminaire consacré à ce thème. Si ce thème intéresse et mobilise dans de nombreux pays engagés dans une refondation de leurs économies rurales, il est aujourd'hui clair que cette prise en compte de la demande des citoyens en matière d'aménités rurales pourrait conduire ces pays à revoir non seulement leurs politiques rurales mais aussi nombre de politiques sectorielles.

La réflexion sur les aménités au service du développement rural contribue ainsi à atteindre les objectifs fondamentaux que les pays membres de l'OCDE se sont donnés : assurer l'ajustement structurel de leurs économies, mettre en place un développement durable.

### Cinq exemples d'aménités rurales dans le monde

#### En Australie : le processus des accords forestiers régionaux et l'évaluation sociale

Les forêts naturelles sont la première source d'aménités rurales en Australie, pour leurs valeurs de récréation et de conservation. De profonds désaccords sont apparus ces quarante dernières années sur la façon dont elles doivent être gérées. Le ministère des Industries primaires et de l'Énergie australien s'est donc efforcé de trouver un juste milieu entre développement économique local et préservation d'aménités caractéristiques régionales. Pour ce faire, le gouvernement s'est appuyé sur le processus **d'accords forestiers régionaux** et sur **l'évaluation sociale**.

Le processus **d'accord forestier** est un mécanisme par lequel le gouvernement fédéral et ceux des États impliqués peuvent parvenir à un accord mutuel sur la gestion et l'utilisation à long terme des forêts dans une région donnée.

Les dispositifs de gestion à long terme des forêts mis en place par un accord forestier régional donnent des assurances tant en ce qui concerne la conservation que l'accès aux ressources et leur utilisation, d'où des investissements accrus, un développement des industries et la création d'emplois dans l'Australie rurale. Ces effets sont dus notamment à l'inclusion d'une « **évaluation sociale** » dans le processus d'accords forestiers régionaux qui permet d'optimiser et d'évaluer l'impact des décisions sur les parties intéressées et les communautés locales. Dans ce cadre, des informations détaillées sont collectées sur l'environnement social et biophysique, l'histoire d'une zone et sa réponse au changement, les problèmes actuels, les structures politiques et sociales, les attitudes, les conditions socio-psychologiques, la vitalité des communautés et les statistiques démographiques en s'appuyant sur diverses méthodes de collecte des données et diverses sources d'information.

Ces informations sont ensuite utilisées pour prédire les effets probables, tant positifs que négatifs de telle ou telle action, qui peuvent s'exercer sur les individus et les groupes au sein de la communauté et pour déterminer les moyens de les gérer.

L'évaluation sociale facilite la participation des intéressés et de la communauté en amont du processus même de décision à travers les techniques participatives mises en œuvre telles que des séminaires et des réunions publiques. La participation dans le processus de planification étant elle-même un facteur clef qui donne un sens de propriété à la communauté locale qui participe dès lors pour son bien propre.

Le processus d'évaluation sociale augmente la compréhension de tous les acteurs de la gamme des questions en cours de discussion et facilite l'acceptation des résultats des accords à long terme. Dans le même temps, il permet aux gouvernements de cibler les aides là où les accords mettent une forte pression, appuyée sur la participation.

Sans l'évaluation sociale, les accords intergouvernementaux ne seraient pas aussi efficaces.

### En Italie : la transformation d'aménités en biens marchands dans les domaines communaux – la cueillette des champignons

Les *Comunali Parmensi* (Appennins, Italie du Nord) sont propriétaires de 9 000 hectares de forêts, de pâturages et de terres non productives, avec plus de 4 000 hectares de taillis. La cueillette des champignons a toujours été une activité très importante pour la population locale, c'est-à-dire les membres des *Comunali*. Depuis quelques décennies, la récolte des champignons par des touristes a exercé une ponction assez forte sur les ressources. Imposer des restrictions semblait difficile au début, étant donné la longue tradition de libre accès. L'évaluation du tarif d'accès, effectuée au milieu des années 80, avait donné un consentement à payer (CAP) d'environ 2 Ecu la visite pour la journée, calculé selon la méthode des frais de déplacement et la méthode de l'évaluation contingente.

Une fois quelques points juridiques réglés, les *Comunali Parmensi* ont pu en 1988 mettre en place des réserves pour la cueillette des champignons dont l'accès était réservé à des professionnels munis de permis spéciaux. Des autorisations d'accès commencèrent à être délivrées à des visiteurs au même tarif que le tarif CAP, confirmé et par l'évaluation contingente et par la méthode des frais de déplacement. Les professionnels, ainsi que les gardes forestiers des *Comunali Parmensi* assuraient un contrôle. Environ 7 000 tickets furent vendus en 1988, et jusqu'à 10 000 les années suivantes. Le prix du ticket a été augmenté à 8 Ecu en 1993, mais le nombre de visiteurs n'a pas diminué. En 1997, les recettes tirées de la vente des permis et autorisations s'élèvent à quelque 20 Ecu/ha/an, soit 50 % des recettes annuelles totales des *Comunali*. Les autres recettes proviennent de la vente de bois d'œuvre et de plantes médicinales.

### Au Luxembourg : la création d'un parc pour compenser les contraintes de protection d'une ressource en eau potable<sup>1</sup>

Au Luxembourg, le lac de Haute-Sûre alimente en eau potable environ deux tiers de la population nationale. Cette zone est source d'autres aménités liées à l'environnement naturel, les paysages, les forêts, la faune, la flore, le patrimoine architectural et culturel. Depuis longtemps, les habitants subissent des restrictions en rapport avec leurs activités économiques

<sup>1</sup> Source : Atelier sur les aménités, OCDE, 1996.

(agriculture, sylviculture, tourisme, industries) sans obtenir de compensations adéquates. Lors de discussions pour la création d'un parc naturel, ils ont mis en avant l'idée de compensations pour les efforts qu'ils doivent faire en faveur des bénéficiaires qui se trouvent en grande partie à l'extérieur de leur territoire (consommateurs d'eau, touristes, campeurs, résidents secondaires). Un parc a été créé, doté d'un budget financé par les communes mais aussi par différents ministères (contributions externes) (Dichter, 1997).

### Au Japon : l'aménité des rizières en terrasses, les « tanada »

Les « tanada » sont des rizières aménagées en escalier sur des versants de montagne abrupts. Ces rizières ont parfois comme source d'alimentation en eau des bassins situés en amont de la vallée. Pour qu'elles puissent stocker l'eau, les terrasses sont toutes parfaitement aplanies et entourées d'une digue constituée de pierres ou de boue permettant de retenir l'eau.

L'aménagement des « tanada » qui a nécessité une grande technicité et un travail pénible a longtemps largement contribué à assurer une production de riz suffisante pour nourrir une population dense vivant sur un espace limité dans des régions montagneuses.

Aujourd'hui, leur nombre décroît rapidement mais l'attachement des Japonais à la culture du riz développée depuis très longtemps, renforcé par l'attachement aux paysages traditionnels et par certaines particularités des « tanada », fait que des mouvements se sont formés récemment à différents niveaux pour la reconnaissance de leur valeur et dans l'espoir d'obtenir des aides gouvernementales et locales pour les préserver.

Parmi les systèmes en place citons celui qui associe citoyens et paysans propriétaires de « tanada », le « Système des Propriétaires », mis en place dans vingt villes et villages. Les agriculteurs prêtent les « tanada » à l'administration locale, qui propose aux citoyens de venir y travailler et sélectionne les candidats qui paient entre 240 \$ US et 400 \$ US par an pour louer de 30 à 150 m<sup>2</sup> de terrasse. Ils bénéficient des conseils des agriculteurs et cultivent les

« tanada » à leur profit, ce qui permet de préserver les terrasses. L'administration locale organise par ailleurs des fêtes et d'autres manifestations pour le repiquage du riz, le désherbage, la récolte, etc., ce qui permet aux agriculteurs et aux citoyens de dialoguer et de mieux se connaître.

### Au Japon : riziculture traditionnelle et sources thermales à Yufuin-cho

Yufuin-cho est une station de cure thermale ayant pour atouts touristiques son paysage rural et son mode de vie locale. Ses aménités résident dans la conjugaison du paysage rural et des sources thermales. Ce paysage se transforme non seulement au fil des saisons, mais aussi jour après jour, voire au cours d'une même journée. En particulier, les couleurs que revêtent les rizières après la récolte du riz tiennent aux pratiques agricoles traditionnelles du « Kakeboshi » et du « Warakozumi ». Ces pratiques, qui accentuent la nudité du paysage des rizières après la récolte, contribuent largement aux aménités de cette agglomération en hiver.

Après la récolte du riz à la mi-septembre, le riziculteur suspend les tiges de riz pour les faire sécher (*Kakeboshi*) pendant dix jours avant le battage. La paille de riz est ensuite mise en meules dans les rizières pour y sécher naturellement (*Warakozumi*). Les meules restent à sécher jusqu'en mars. Durant cette période, la paille est vendue aux éleveurs comme fourrage ou comme litière pour le bétail. De plus, la paille restant est compostée, puis le fumier ainsi obtenu est restitué aux rizières, assurant ainsi le recyclage des ressources organiques.

Répondant aux préoccupations des touristes et des habitants conscients de l'importance du cadre naturel pour la préservation de l'ensemble des aménités locales, la municipalité de Yufuin-Cho, l'Association touristique et l'Union de l'hôtellerie thermale ont entrepris en 1991 de financer des « mesures pour la préservation du paysage rural par l'approvisionnement en paille de riz ». Ces mesures visent à préserver le paysage des « Kakeboshi » et des « Warakozumi » en finançant les éleveurs qui achètent la paille de riz séchée naturellement, mise en meules selon la méthode du Warakoduzmi, et l'utilisent comme litière pour le bétail. □

### Résumé

Les biens naturels ou créés par l'homme, que le public apprécie indépendamment du rôle qu'ils ont dans le processus de production, sont aujourd'hui connus sous le vocable générique d'« aménités rurales ».

Au vu de l'intérêt croissant qu'elles suscitent, ces aménités peuvent et doivent aujourd'hui s'insérer dans le circuit économique, répondant ainsi à une large demande, et assurant à la fois des revenus à leurs producteurs et le développement de certains territoires. À la condition, toutefois, qu'un certain nombre de dispositions, de règles et de politiques soient prises ou modifiées.

### Abstract

Some natural or manmade goods situated in rural areas, appreciated by the public independently of their role in the process of production, are today, known under the name of « rural amenities ».

Considering their actual attractiveness, these amenities can and must today enter in the economical process, answering at a large demand, giving incomes to their producers and assuring the development of some rural territories. Naturally, under the conditions of modifications of some actual dispositions rules and politics.

### Bibliographie

ALMAS R., 1999 – How to secure a multifunctional agriculture in Norway? Centre for Rural Research, Report n° 11/99, ISSN 0802-8788.

APEDAILE L.-P., 1997 – The regional natural parks tool in an amenities strategy for rural development, OECD Document [RDP/WD(97)14], Paris.

BALDOCK D., 1997 – Towards policy guidelines for intervention by public authorities : regulations and economic incentives, OECD Document [RDP/WD(97)18], Paris.

BARJOLLE D., and MESPLOU P. 1997 – Gestion et promotion des Appellations d'Origine Contrôlé et des Indications Géographiques Protégées Suisse : stratégies des acteurs et rôle des institutions, EPFZ-IER, Zurich.

BEURET J.-E., 1997 – Favoriser l'action collective des fournisseurs et bénéficiaires d'aménités : quelles politiques d'appui ?, OECD Document [RDP/WD(97)19], Paris.

BLEKESAUNE A., 1999 – Agriculture's importance for the viability of Rural Norway. Centre for Rural Research, Report n° 8/99, ISSN 0802-8788.

BLOCHLIGER H.-J., 1998 – The border Trail Napfbergländ, BSS Consultant, Zürich.

BROWN G., 1994 – Les aménités rurales et le principe bénéficiaire-payeur, in La contribution des aménités au développement rural, OECD publication, Paris.

BLÖCHLIGER H.-J., 1997 – Institutional governance of amenities: territorial spillovers and the principle of fiscal equivalence, OECD Document [RDP/WD(97)21], Paris.

CLEMENSEN H.-A., 1997 – Natural and historical amenities: Kluane National Park Reserve and the Chilkoot Trail National Historic Sites, contribution by Canada to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities », held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.

COAKES S., 1998 – Valuing the social dimension: social assessment in the Regional forest Agreement process, *Australian Journal of Environmental Management*, 5 (1), pp. 47-54.

DICHTER J.-P., 1997 – Les parcs naturels, une chance pour les aménités rurales, contribution by Luxemburg to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities », held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.

DPIE, 1998 – Rural amenities and development in Australia's native forests: a case study on Social Assessment of Rural Communities as part of the Regional Forest Agreement Process, draft, 31 p.

DUPRAZ P. et STENGER A., 1997 – Aménités rurales et développement au sein d'un Parc Naturel Régional : le cas du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, Document OCDE [C/RUR(97)8], Paris.

FEATHER P., HELLERSTEIN D. and HANSEN L.-R., 1999 – Economic valuation of environmental benefits and the targeting of Conservation Programs: the case of the CRP, USDA, Agricultural Economic Report n° 778.

GLACHANT M., 1995 – Les accords volontaires dans la politique environnementale : une mise en perspective de leur nature et de leur efficacité, *Économie et prévisions*, n° 117-118, pp. 49-58, Paris.

GODA M., 1997 – L'aménité des rizières en terrasses (Tanada) et les politiques de préservation, Document OCDE [RDP/WD(97)10], Paris.

GRÖHN K., KARJALAINEN E. et MATTI NIEMI R., 1997 – Utilising nature in small-scale rural enterprise, contribution by Finland to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities » held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.

HERVIEU B. et VIARD J., 1994 – L'État sans territoire In *Le Monde Heures locales*, 30-31 octobre 1994.

HOVORKA G., 1998 – The cultural landscape in the mountain area of Austria, Politics for the environment and rural development, In *Gestion des territoires ruraux : connaissances et méthodes pour la décision publique*, tome 2, CEMAGREF Ed., Clermont Ferrand, pp. 457-469.

KJELSEN O., 1997 – The agricultural landscape - Conservation and sustainable use, contribution by Norway to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities » held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.

OBERTI P., 1998 – La gestion des sites ruraux sensibles en matière d'économie de l'environnement : économisme et nécessité d'une analyse qualitative multicritère et multi-agents, in *Gestion des territoires ruraux : connaissances et méthodes pour la décision publique*, tome 2, CEMAGREF Ed., Clermont Ferrand, pp. 403-417.

OCDE, 2000 – Valuing rural amenities, OECD territorial Economy, Paris, 180 p.

OCDE, 1999 – Cultivating rural amenities: an economic development perspective, OCDE, Paris, 113 p.

OCDE, 1997a – Le paysage culturel des régions de montagne en Autriche : politiques en faveur de l'environnement et du développement rural, OECD Document [C/RUR(97)7], Paris.

OCDE, 1997b – Issue paper on amenity policy instruments: a stock-taking report of OECD work, OECD Document [RDP/WD(97)17], Paris.

OCDE, 1997c – *Réformer la réglementation environnementale dans les pays de l'OCDE*, Paris.

OCDE, 1996 – *Amenities for rural development: Policy examples*, OECD publication, Paris.

OCDE, 1994 – *The contribution of Amenities to rural development*, OECD publication, Paris.

OLSSON G.-A., RONNINGEN K., 1999 – Environmental values in Norwegian agricultural landscapes, Centre for Rural Research, Report n°10/99, ISSN 0802-8788.



- OLSON M., 1978 – La logique de l'action collective, PUF Sociologie, Paris, 199 p.
- MERMET L., 1992 – Stratégies pour la gestion de l'environnement, L'Harmattan, collection « environnement », Paris, 201 p.
- NERSTEN N.-K. and Al., 1999 – The importance of Norwegian agriculture for the cultural landscape, NILF Norwegian Agricultural Economics Research Institute, NIJOS Norwegian Institute of Land Inventory, ISSN 0805-9691.
- PACHAKI C., 1997 – Rural amenities policy in Greece: Example of traditional activities in specific rural areas, contribution by Greece to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities » held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.
- ROMSTAD E., VATN A., ROSTAD P.-K., SOYLAND V., 2000 – Multifunctional Agriculture: implications for policy design. Agricultural University of Norway, Department of Economics and Social Sciences, Report n° 21, ISSN 0802-9210.
- ROSELIUS A., 1997 – Natural and cultural values of the countryside: a description of the Swedish policy, contribution by Sweden to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities » held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.
- RUSHTON T., 1997 – Agriculture-advancing Australia: the rural policy context and recent initiatives in Australia, note prepared by Lois Hunt and Richard Moxham, contribution by Australia to the OECD Workshop on « Policies for Rural Amenities » held on 23 September 1997 at Tokyo, Japan.
- STÜKI E. et LEHMANN B., 1996 – Les paiements directs, instrument central de la politique agricole suisse, IER-CERME/EPFZ, Château-d'Oex.
- SLEE R.-W., 1995 – Market-led Provision of Environmental Goods, in Hofreither, M. (Ed.), *Agricultural Externalities in High Income Countries*, Proceedings of an EAAE Seminar, Vienna.
- TAMAKI Y. et HANYA T., 1997 – L'aménité d'un village pratiquant la pêche au chalut à voile, OECD Document [RDP/WD(97)9], Paris.
- UETA K., 1997 – Promotional measures for the conservative utilisation of rural amenities, OECD Document [RDP/WD(97)20], Paris.
- YOSHIDA K., 1997 – Riziculture traditionnelle et sources thermales à Yufuin, OECD Document [RDP/WD(97)7], Paris.
- YOSHINAGA K., GODA M. et YOSHIDA K., 1998 – Provision of rural amenities and policy incentives, National research institute of agricultural economics, Ministry of agriculture, forestry and fisheries, Kyoto.
- YOSHINAGA K., 1997 – Le « Fudo » historique et les aménités de la région d'Asuka, OECD Document [RDP/WD(97)8], Paris.